



Réunion CCAS du 26 juin 2025

L'an Deux mil vingt-cinq, le 26 juin, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de PRAHECQ, sous la Présidence de Mme LUSSIEZ Sonia

- Nombre de membres en exercice : 16
- Date de convocation : 3 juin 2025

Présents : Mme LUSSIEZ - M. GACOUGNOLLE - Mme GUERINEAU - Mme REDIEN - M. AUBINEAU - Mme GELIN - Mme LECOINTE - Mme BRIAND - Mme PIVETEAU

Excusés : M. RIVET - M. MOINARD - Mme BOURDEAU - Mme DUCROS - Mme BAUDIN - M. BONNET - Mme VEZINAT

Joël AUBINEAU a été élu secrétaire.

Ordre du jour :

CCAS

- Approbation du dernier compte rendu
- Etude de dossier éventuel
- Questions diverses

EHPAD

- DM N°1 EPRD EHPAD 2025
- PPI
- Amortissement minibus
- Questions diverses

Madame la Présidente soumet à l'approbation des membres du C.C.A.S le compte rendu du dernier C.C.A.S du 8 avril 2025. Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu est adopté en l'état.

Monsieur GACOUGNOLLE Éric, vice-président, présente aux membres du Conseil d'Administration un suivi de dernier dossier de demande d'aide sociale du 8 avril 2025.

Il indique également que notre local d'hébergement d'urgence a été fermé pendant une semaine en raison de son état de saleté et de dégâts (TV hors service, remplacée par Emmaus).

En outre mi-juin, l'épicerie sociale de la Croix Rouge de Prahecq a distribué un colis alimentaire pour une personne en difficulté.

EHPAD

Décision modificative n°1

Afin de tenir compte des notifications de crédits par l'ARS (forfait soins) et le Conseil Départemental (forfait dépendance) ainsi que des besoins budgétaires, Madame la présidente propose les inscriptions budgétaires suivantes :

1)Forfait dépendance

Fonctionnement

Recettes :

Compte 7352121 : dotation globale APA : - 2 935.21€

Compte 73532 : part usager dépendance : - 11 674.98 €

2)Forfait soins

Fonctionnement

Recettes :

Compte 735111 dotation globale soins : + 50 530€

3)Investissement

Compte 2154 : matériel et outillage : + 46 000 €

Compte 2181 : installations générales : + 25 000 €

Après délibération à l'unanimité, les membres du CCAS acceptent ces propositions.

Concernant les budgets notifiés Monsieur PAITRE précise :

-forfait soins :

Ce dernier tiens compte de l'application du dernier PATHOS tel que validé.

Il intègre également un taux d'évolution de 2.35% de la valeur du point et une compensation de l'augmentation de la cotisation CNRACL (retraite) qui passe pour 2025 de 31.65% à 34.65%.

-forfait dépendance :

L'évolution de la valeur du point pour 2025 est de 0%.

Monsieur PAITRE précise que depuis de nombreuses années le Conseil Départemental 79 ne finance pas les évolutions de charge de la section dépendance qui se retrouve régulièrement déficitaire.

PPI (plan pluriannuel d'investissement)

Monsieur PAITRE informe les membres du CCAS que le projet d'extension de l'EHPAD (4 chambres) a donné lieu au dépôt d'un PPI auprès du Conseil Départemental 79.

Le dossier a reçu un avis favorable. Sur ces bases une demande de subvention sous forme d'un PAI (plan annuel d'investissement) va être déposé auprès de la CNSA.

Amortissement minibus

Il est proposé que le minibus dont l'EHPAD a fait l'acquisition soit amorti sur une durée de 15 ans.

Après délibération à l'unanimité les membres du CCAS valident cette proposition.

Convention de mise à disposition mini-bus

Madame la Présidente rappelle que l'EHPAD de Prahecq a fait l'acquisition d'un mini-bus TPMR (Transport des Personnes à Mobilité Réduite).

L'EHPAD de Beauvoir-sur-Niort a réalisé une acquisition équivalente. Dans le cadre de leurs activités les EHPAD peuvent se retrouver avec la nécessité d'utiliser plusieurs mini-bus.

De même, le véhicule de l'EHPAD de Prahecq peut se retrouver indisponible.

Il est donc proposé une convention entre les 2 EHPAD permettant la mise à disposition réciproque de chacun des mini-bus.

Après délibération à l'unanimité les membres du CCAS valident cette proposition et autorisent la Présidente à signer la convention afférente.

Acquisition d'un Lave-vaisselle

Monsieur PAITRE informe que le lave-vaisselle de l'EHPAD doit être remplacé. Il est proposé l'acquisition d'un nouvel équipement pour un montant de 38 984.69 € HT.

Ce matériel serait amorti sur une durée de 10 ans.

Après délibération à l'unanimité, les membres du CCAS acceptent ces propositions.